ABFAHR
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège Social : Parc d'Activités de Kerhall
29233 CLEDER
808 841 688 RCS BREST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le treize février,
A dix-neuf heures,

Au cabinet de la SELARL XAVIER MOAL & ASSOCIES, Avocats, 15 avenue Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU,

- **Monsieur Frédéric LEFEVRE**
  Demeurant à SAINT POL DE LEON (29250) 33 rue du Douric

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 € composant le capital social de la SARL ABFAHR,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

.....
.....

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 24 171,18 € en totalité au compte « Autres réserves ».

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 font apparaître que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

.....
.....

Certifié conforme à l'original
Le Gérant
Monsieur Frédéric LEFEVRE